

Infrastructures

Réponse à une consultation 16.02.2024

Modification de l'ordonnance sur les services de télécommunication (OST)

Avec cette révision, la Confédération entend obliger la branche des télécommunications à équiper les antennes de téléphonie mobile suisses de 8000 à 10 000 groupes électrogènes de secours. Ceci afin d'éviter des pannes de courant ou des pénuries d'électricité. Cette mesure n'est pas pertinente ni efficace ou proportionnée. Ses coûts seraient si élevés que les prix de la téléphonie mobile seraient plombés dans les périodes où tout fonctionne normalement. Il est donc nécessaire de faire une pause et d'entamer un dialogue sur de meilleures alternatives.